

**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

Siège social :

Mairie, 48220 – Saint Maurice
de Ventalon

Adresse postale : Mairie

48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30

fax : 04-66-45-85-76

cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr**Compte-rendu du conseil communautaire
du mercredi 27 juin 2012
à 17 heures
à St Frézal de Ventalon**

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

Excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Jacques Hugon a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :**Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 30 mai 2012 :**

Adopté à l'unanimité après quelques modifications.

Délibérations :

Mise à jour du guide des procédures internes des marchés publics : Les seuils des marchés publics ayant changé au 1^{er} janvier 2012, il faut actualiser la dernière délibération. Le conseil communautaire y est favorable et délibère pour passer la règle des trois devis de 4 000 € à 15 000 €. Il délibère également pour que les marchés supérieurs à 15 000 € fassent l'objet d'une insertion dans le site de la communauté de communes.

Adhésion au réseau Solozère : Le C.C. délibère à l'unanimité pour adhérer au réseau Solozère, ce qui permet à la collectivité d'être reconnue auprès des télétravailleurs. Les télétravailleurs pourront venir à la Cyber-base utiliser le matériel informatique et le local. Le conseil délibère sur les tarifs : la demi-journée d'utilisation sera facturée à 6 €, la journée à 12 € et les consommables aux tarifs en vigueur.

La Cure : délibération PLS : L'agrément de l'Etat pour le PLS ne sera plus valable au 30 juin 2012. Le conseil communautaire doit délibérer pour lancer la procédure d'emprunt auprès du crédit agricole. Si au 30 juin la demande n'est pas formulée, la C.C. ne pourra plus bénéficier du taux de 3.32 % proposé par le crédit agricole en octobre dernier. Le conseil communautaire délibère favorablement sur le taux proposé. Il reste encore des éléments inconnus au dossier : le montant de la subvention DETR 2012, le montant des loyers qui pourront être versés à la C.C. pour la maison Stevenson et la salle ados. Le C.C. délègue le Président sur le choix de paiement de l'emprunt (mensuel ou trimestriel) en fonction des éléments de réponse qu'il aura obtenus.

Le Président informe qu'en fonction du montant de subvention de la DETR 2012, il faudra refaire les dossiers de subvention pour la Région et le Conseil Général.

Alain Jaffard informe le conseil communautaire qu'un projet d'aménagement des places du Temple est en cours à la mairie du Pont de Montvert. Il serait intéressant de grouper les deux dossiers. Le dossier de la Communauté de Communes semble moins bien avancé que celui de la mairie.

L'Espinas : Maîtrise d'oeuvre : Le conseil communautaire délibère pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre. La date limite de réception des offres sera le 9 août prochain. Des critères sont imposés par les élus : la technicité, il faut que l'architecte retenu ait vraiment des compétences en valorisation du patrimoine, qu'il soit très attaché à l'intégration du site, les délais et le prix sont aussi retenus. Le montant du marché étant inférieur à 90 000 €, les architectes suivants seront consultés par courrier : François Coulomb de Florac, Prohin à Nîmes, Yael Garrigues de St Bazile, Boyer de Mende, Marie Claire Bessin de Mende, Vincent Vanel de Florac, Navech de Mende et Eric Limosin. Considérant l'ampleur du projet, les élus souhaitent une insertion du marché sur le BOAMP ainsi que sur le Midi Libre.

ZAE Masméjean : cahier des charges : Ce sujet est sans objet. Le cahier des charges n'a pas été reçu. Le conseil communautaire ne peut donc pas le valider.

Croix de Berthel : mandat à la SAFER : Le Président informe de la réponse de Gilbert Guin. Il indique être prêt à vendre les ruines sous plusieurs conditions : 1- le retrait des cendres, par décapage, par une entreprise funéraire et en présence d'un huissier de justice. 2- la vente à la Communauté de Communes de l'emplacement des tombes (de la parcelle 122 Combe Croze et des deux parcelles de St Privat). 3- la conservation du droit de passage aux tombes par les héritiers. 4- Acceptation du parking pour la famille. 5- acceptation de rénovation des tombes pour deux défunts. 6- faire une sépulture dallée pour l'oncle Léopold avec plaque à son nom sur la tombe du Masmin.

Il propose maintenant de vendre sa part à 30 000 € alors qu'il en proposait 20 000 € dans son précédent courrier.

Le conseil communautaire ne peut se substituer à la famille en ce qui concerne les sépultures. Il ne peut aller au-delà de sa dernière proposition et ne peut donc pas répondre favorablement à ces 6 conditions.

Il charge le Président de contacter la SAFER de la Lozère sur le dossier afin qu'elle se substitue à la Communauté de Communes, et de répondre à Gilbert Guin.

L'Espinas : Gestion du sentier d'interprétation : Une réunion a eu lieu sur site avec Daniel Travier, Richard Scherrer du Parc National des Cévennes et Siméon Lefebvre (PNC). Le parc est intéressé par la pédagogie du parcours. La procédure sera moins longue que prévu puisque le chemin n'a pas besoin d'être créé. Le sentier fera environ 1,5 km. Le travail de la pierre sèche sera mis en avant. Le sentier sera axé sur la lecture architecturale et patrimoniale du site. Le PNC propose qu'un étudiant se charge de la conception du cahier des charges. Le conseil communautaire y est favorable.

La communauté de communes est maître d'ouvrage du sentier en investissement. Le Président sollicite les élus sur la question de l'entretien du sentier. Qui l'entretiendra ? Est-ce que ce sentier pourra être intégré à la pochette sentiers de la C.C. ?

A l'unanimité le conseil communautaire est favorable à ce que ce sentier soit entretenu dans les mêmes conditions que les autres sentiers de la C.C. Pour ce faire, il faudra modifier les statuts de la C.C. lorsque le chemin sera créé.

Comptes-rendus réunions /commissions

Points sur les autres projets en cours

Maison de Marie : L'Avis d'Appel Public à la Concurrence est publié ce vendredi 29 juin 2012. 12 lots ont été retenus par l'architecte. L'ouverture des plis se fera avant la prochaine réunion du conseil communautaire à 15 h 30 à la mairie de Fraissinet de Lozère.

Contrat enfance jeunesse : Une réunion avec la CAF, le 14 juin dernier, a permis de faire le point sur le transfert des documents de l'association « Trait d'Union » pour le versement des prestations PSO/PSU. Il en ressort qu'une autre organisation doit être mise en place afin que la CAF n'ait qu'un seul interlocuteur et que les documents lui parviennent en temps et heure. Une liste des documents à fournir a été mise en place. Il est à noter que des documents n'ont pu être fournis dans les temps en 2012 parce que certains budgets ont été retravaillés en avril compte tenu de la nouvelle organisation. Il a fallu aussi du temps pour s'organiser entre les deux communautés de communes et l'association.

La CAF (Mme Bornon) a proposé que le poste de coordinateur soit le seul lien entre l'association et la Communauté de Communes. La gestion du Contrat Enfance Jeunesse devrait être sous la responsabilité du coordinateur. Pour l'instant c'est la Communauté de Communes qui le gère. Il faudra donc revoir le profil de poste.

Une prochaine réunion a lieu fin août avec la CAF à destination des élus des deux C.C. et de l'association pour le Contrat Enfance Jeunesse qui doit être signé au plus tard en septembre. A ce jour, on ne sait pas encore si la CAF pourra verser un acompte de 40 % à notre communauté de communes. La CAF a aussi demandé qu'un bilan du premier contrat enfance jeunesse lui soit remis.

Madame Bornon semble toujours s'opposer au fait qu'une seule C.C. soit signataire du Contrat Enfance Jeunesse. Les deux communautés de communes se réunissent le 26 juillet pour préparer la réunion avec la CAF et actualiser les budgets (bilan du premier semestre).

Aurore Plagnes a fait part de sa démission du poste de coordination à partir de juillet et de sa volonté de former bénévolement son successeur.

Concernant la crèche de St Frézal de Ventalon, il n'y a plus d'enfants qui bénéficient de la structure. Le Président informe que la Communauté de Communes des Hauts Gardons s'est positionnée pour basculer le dernier jour d'ouverture de St Frézal de Ventalon sur Ste Croix Vallée Française si notre communauté en est d'accord.

Le conseil communautaire propose de suspendre l'ouverture de la crèche de St Frézal de V. pendant 6 mois dans un premier temps mais ne prend pas de décision définitive sur le basculement du jour de St Frézal de V. vers Ste Croix V.F. Il faut d'abord s'assurer que ce soit possible par la CAF. Les élus pencheraient plutôt pour garder le jour sur le territoire du Mont Lozère. Il faut donc que l'association se renseigne sur les possibilités du Pont de Montvert avant de prendre une décision.

Questions diverses

1- SCOT du Pays Cévennes : La concertation a été faite dans toutes les mairies. Les maires de chaque commune ont reçu le projet de Schéma dernièrement. Une réunion a lieu demain au Pays pour valider le projet. Certains élus sont mécontents du délai qui leur a été donné pour analyser le document. Ce dernier est très conséquent : réception du dossier deux jours avant la réunion de validation. Daniel Mathieu informera le Pays du mécontentement des élus. Il incite les élus de la C.C. à se mobiliser sur le SCOT qui est un document intéressant pour le territoire.

2- GENDARMERIE : Le plan de financement prévisionnel est encore à l'étude. La communauté de communes se charge de contacter Mairie Conseils en ce qui concerne la réglementation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Est-on dans la légalité ? Côté financier, une rencontre a lieu le 2 juillet avec la S.A. d'HLM. Les renseignements pris par Alain Jaffard semblent correspondre à ceux du Percepteur : que la Communauté de Communes doit faire l'avance à la S.A. Ce qui implique que la collectivité devra passer par un emprunt ou élaborer une stratégie financière avec la SA en fonction du montant qu'elle peut avancer à la C.C.

Santé : La réunion sur la santé a eu lieu aujourd'hui à 14 h. Il manquait la présence d'élus du Pont de Montvert et de St Maurice de Ventalon. Il n'y a pas d'obligation directe de la CC en matière de santé mais pour des raisons d'attractivité du territoire, la couverture médicale et les questions sanitaires et sociales ne peuvent laisser les élus indifférents.

L'état des ressources médicales est assez facile à établir. Le secrétariat de la CC en fera une actualisation avant de le faire figurer sur notre site comme prévu initialement.

L'état des besoins de la population est plus complexe à réaliser (diagnostic). Il a été décidé que cela se ferait d'abord par des entretiens auprès des médecins, assistantes sociales, professionnels de santé, professeurs des écoles, médecins scolaires et conseils municipaux

- 3- Il faut en savoir un peu plus sur le territoire : analyser les besoins en matière de santé, établir un lien avec la cartographie existante. Le COPIL (COMité de PILotage) propose de réaliser une enquête à destination de la population pour en recenser les besoins et les habitudes. De créer un registre qui globalise les services médicaux sur le territoire, d'utiliser les coordonnées GPS pour permettre aux secours d'arriver plus rapidement sur les lieux d'un accident. Les communes sont sollicitées pour faire remonter toute information nécessaire à l'élaboration de ces documents.

- 4- **Lieu de vie du Salson** : Jacques Hugon et Maurice Jeannet informent les élus que des repreneurs se sont manifestés pour reprendre le lieu de vie du Salson (deux équipes candidates). Si la C.C. se porte acquéreur il faudrait faire éventuellement évaluer la valeur des biens en incluant les deux logements qui se trouvent à côté des locaux déjà estimés par les Domaines.

Avant toute acquisition, le conseil général de la Lozère doit donner son avis sur l'équipe. Cet avis ne sera pas donné avant septembre. Le Conseil Communautaire ne prendra pas de décision sans avoir rencontré les futurs repreneurs de l'affaire et sans avoir obtenu l'avis du conseil général. Les élus veulent des garanties sur le projet, des chiffres précis et le soutien officiel du projet par l'association « Le Passage ».

Sophie propose de prendre contact avec l'Etablissement Public Foncier qui pourrait porter l'acquisition pendant 5 ans.

- 5- **Transports scolaires** : Les départements ont été condamnés pour distortion à la concurrence. Les Appels d'offre ouverts sont maintenant obligatoires pour les transports scolaires. Sophie invite les Maires à écrire au conseil général.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 19 h 00.